



# Ateliers-Permanences Fleurs de Bach

## Appel à candidature

### Devenir Conseiller Enseignant de La Petite École des Fleurs de Bach chargé de l'animation des Ateliers-Permanences

Vous souhaitez devenir Conseiller Enseignant. Vous trouverez dans ce document les éléments nécessaires à votre candidature : les modalités, la procédure, les critères d'admission, les conditions financières ainsi que les engagements du CE de LPEFB. Bonne lecture.

#### Conditions de candidature

- Être conseiller agréé en fleurs de Bach ou en cours de validation du niveau 3.
- Être membre actif de La Petite École des Fleurs de Bach depuis un an lors du parcours d'accompagnement.

#### Procédure de candidature

- Le candidat adresse un mail de motivation au conseil d'administration de LPEFB ([info@lpefb.com](mailto:info@lpefb.com)) dans lequel il présente son projet.
- Le candidat participe à un parcours accompagné de 2 jours, préalable à l'admission.

#### Critères d'admission

- Une bonne connaissance de la philosophie et de la méthode du Dr Bach, ainsi que des 38 élixirs.
- Des aptitudes pédagogiques, évaluées lors de la formation préalable à l'admission.
- S'être montré actif au sein de La Petite École en tant que Membre Actif (avoir contribué à la Ruche, avoir créé des liens avec d'autres Membres Actifs, ou autres initiatives)

#### Instance d'admission des candidats

Le(s) accompagnateur(s) fera(ont) un retour pédagogique à chaque candidat avec, en conclusion, trois possibilités :

1. Le candidat est validé.
2. Une préparation supplémentaire est demandée au candidat.
3. La validation du candidat est ajournée.

## Conditions financières

- Chaque candidat s'acquitte de 100 € auprès de LPEFB pour les deux jours d'accompagnement.
- 80 € reviendront aux accompagnateurs pour leurs frais et modeste rétribution de leurs temps et prestation (ceux-ci adresseront une facture à LPEFB après la rencontre).
- Les 20 € restants constitueront une ressource pour LPEFB en vue de la réalisation de ses projets.

## Engagements du futur Conseiller Enseignant (en cas de validation)

- Signer et renvoyer la Charte du Conseiller Enseignant.
- Mise en place effective d'Ateliers-Permanences dans les meilleurs délais possible.
- Tenue des Ateliers-Permanences aux dates annoncées, quel que soit le nombre d'apprenants présents.
- Participation à un regroupement des Conseillers Enseignants de La Petite École des Fleurs de Bach animant des Ateliers-Permanences au moins 1 fois par an, pour un échange et une harmonisation des pratiques pédagogiques.
- Renouvellement de l'affiliation en qualité de membre actif de LPEFB et renouvellement de la signature de la Charte du Conseiller Enseignant.